

# CONCERTATION PROLONGATION DE LA CONCESSION DU RHÔNE

CAHIER D'ACTEUR N°32 - JUIN 2019

*Commission locale de l'eau  
Basse Vallée de l'Ain*



## EDITO

La contribution collégiale du bureau de la Commission Locale de l'Eau de la Basse Vallée de l'Ain vise à apporter un éclairage, et à formuler également les inquiétudes et les questionnements d'un organisme de concertation locale de la ressource en eau et des milieux aquatiques.

Pour information, le SAGE de la Basse Vallée de l'Ain a été approuvé le 17 mars 2003 et révisé en avril 2014.

## CONTACT

Commission Locale de l'Eau de la  
Basse Vallée de l'Ain  
rue Marcel PAUL  
01500 AMBERIEU-EN-BUGEY  
Tél 04.74.37.42.80  
Adresse e-mail :  
c e basse va ee a n@wanadoo fr

## CAHIER D'ACTEUR

La Commission Locale de l'Eau (CLE) de la Basse Vallée de l'Ain

La Commission Locale de l'Eau de la Basse Vallée de l'Ain constitue l'instance chargée du pilotage de la démarche d'élaboration, de révision et de suivi du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE). Il s'agit d'un véritable « Parlement de l'eau » à l'échelle locale.

La CLE de la Basse Vallée de l'Ain comporte 57 membres répartis ainsi :

- 29 élus représentants des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux ;
- 19 élus représentants des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées ;
- 9 élus représentants des services de l'Etat et de ses établissements publics.

La composition de la CLE est inscrite dans l'arrêté préfectoral du 4 avril 2016 (Préfecture de l'Ain).

Monsieur **Alain SICARD**, Président du Syndicat de la rivière d'Ain et de ses affluents (SR3A), a été élu Président de la CLE du SAGE de la Basse Vallée de l'Ain.

*La CLE, un acteur incontournable de la ressource en eau et des milieux aquatiques aux missions bien définies*

La Commission Locale de l'Eau constitue un organe de concertation privilégié entre les différents usagers de l'eau qui permet une gestion collective de la ressource en eau et la recherche d'un équilibre entre les objectifs de préservation des milieux aquatiques et de développement à l'échelle du périmètre du SAGE de la Basse Vallée de l'Ain.

La CLE est garante de la bonne mise en œuvre du SAGE en diffusant notamment ses enjeux auprès des acteurs locaux et en apportant des recommandations aux porteurs de projets.

# Les enjeux du SAGE de la Basse Vallée de l'Ain à prendre en considération

## La rivière d'Ain et les Brotteaux, un patrimoine écologique exceptionnel

La rivière d'Ain est actuellement une rivière à méandres libres et extrêmement active. La mobilité de la rivière d'Ain génère une mosaïque de milieux naturels remarquables et joue un rôle régulateur en matière d'inondations. Elle constitue l'un des corridors fluviaux les mieux préservés du bassin du Rhône et abrite un ensemble exceptionnel de zones humides d'importance européenne. En effet, le long de la rivière d'Ain, les Brotteaux (*terme local définissant un ensemble paysager constitué des milieux naturels, façonnés par la rivière d'Ain : pelouses sèches, forêts humides et zones humides présents dans le lit majeur*) offrent une diversité de milieux, régulièrement rajeunis par les crues.

Classée site Natura 2000, la Basse Vallée de l'Ain - confluence Ain-Rhône présente un intérêt considérable pour le maintien d'un patrimoine écologique exceptionnel qui reste cependant vulnérable (enfouissement de la nappe phréatique, fermeture progressive des pelouses sèches, perte de la dynamique fluviale,...).

## Zoom sur la confluence Ain-Rhône, un site classé

Le territoire du SAGE est également concerné par un site classé (confluent Ain-Rhône) au titre des paysages par décret ministériel du 3.12.90. Le site de la confluence forme un vaste delta naturel où la rivière de l'Ain se démultiplie à la rencontre avec le Rhône. Ce territoire qui héberge une mosaïque de milieux aquatiques humides, forestiers et de pelouses sèches, jouie ainsi d'une reconnaissance nationale et est aujourd'hui protégé au titre des sites classés. De ce fait, des prescriptions particulières s'imposent alors en cas de projets dans ou à proximité du périmètre.

De plus, le confluent reste un des derniers deltas naturels actifs d'Europe, ce qui lui confère un intérêt paysager de premier plan. Cette mouvance est l'originalité de ce territoire, son identité paysagère et fonde sa valeur patrimoniale.

## La nappe alluviale de la plaine de l'Ain à préserver

Le réservoir aquifère de la basse plaine de l'Ain est constitué par des dépôts fluvio-glaciaires que recoupent les lits vifs du Rhône, de l'Ain ou de



© Rivière d'Ain / Didier Jungers

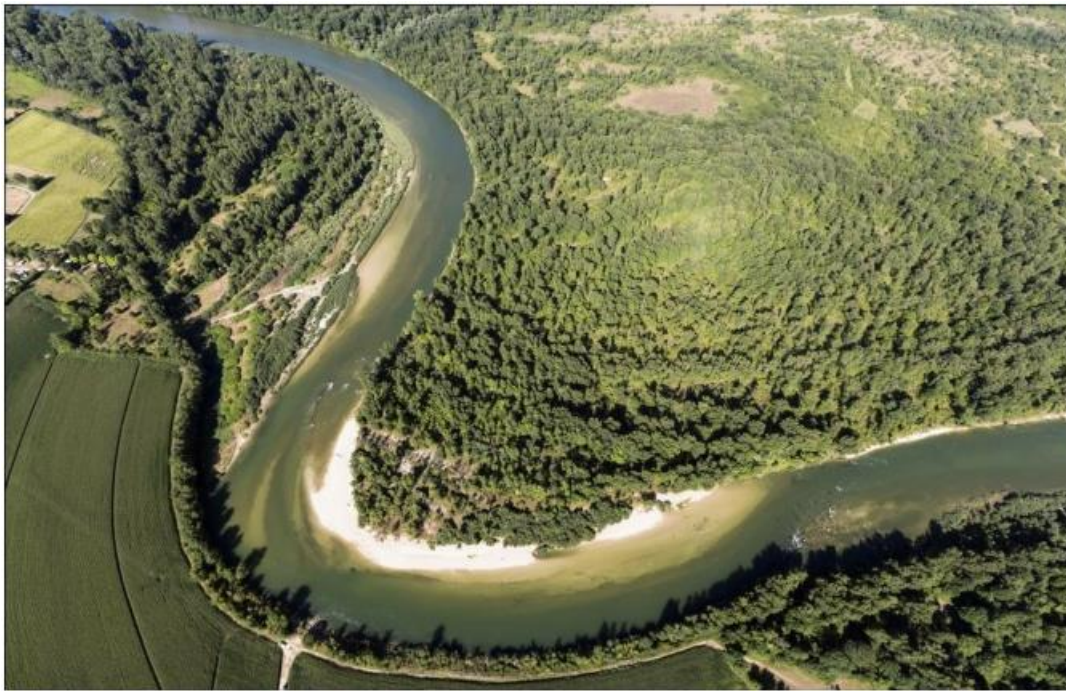
l'Albarine.

L'épaisseur des formations fluvio-glaciaires est comprise entre 2 et 30 m d'un point à l'autre de la plaine en fonction de la morphologie du substratum. Les échanges nappes/rivières jouent un rôle important dans l'hydrodynamique de la plaine de l'Ain. Les nappes sont en effet souvent en étroite relation avec les rivières, avec en particulier un drainage marqué de la nappe alluviale par les principaux cours d'eau que sont l'Ain, qui traverse la plaine du nord au sud, et le Rhône, qui borde cette zone au sud-est et au sud.

A proximité de la rivière d'Ain mais également des affluents, la nappe alluviale est dénommée nappe d'accompagnement. Elle correspond à la partie de la nappe alluviale de la plaine de l'Ain qui est en forte liaison hydraulique avec les cours d'eaux dont l'exploitation peut avoir un effet préjudiciable sur les débits d'étiages superficiels.

Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) du bassin Rhône-Méditerranée identifie la nappe alluviale de la plaine de l'Ain comme une ressource majeure d'enjeu départemental à régional à préserver pour l'alimentation en eau potable au sein desquelles ont été identifiées des zones stratégiques pour le futur. Ces zones peu ou pas sollicitées pour l'alimentation en eau potable, mais à forte potentialité sont de très bonne qualité et sont préservées à ce jour du fait de leur faible vulnérabilité naturelle, ou de l'absence de pression humaine, mais sont à préserver en l'état pour la satisfaction des besoins futurs à moyen et long terme.





© Rivière d'Ain / Didier Jungers

## Une dynamique fluviale fragile et vulnérable...

L'état des lieux du SAGE de la Basse Vallée de l'Ain a identifié deux grands processus à l'origine de cette métamorphose de style fluvial :

- le resserrement du corridor végétal par l'arrêt des pratiques pastorales et le reboisement du lit majeur. La réduction de la fréquence des crues après 1968 peut également avoir favorisé le phénomène mais celui-ci était principalement antérieur ;
- l'enfoncement du lit résultant de la disparition de la charge sédimentaire en transit d'origine anthropique. En effet, l'industrialisation du Jura avec la multiplication des seuils couplée à la présence de barrages à l'amont et à la multiplication d'ouvrages de protection de berge à l'aval en sont à l'origine. L'incision du Rhône suite aux travaux visant à faciliter la navigation a également participé à l'érosion régressive sur l'Ain.

Les effets caractéristiques de l'enfoncement du lit sont le drainage de la nappe et la stabilisation de la rivière. Il ressort que les secteurs les plus mobiles latéralement se situent sur des tronçons peu incisés. De ce fait, à terme, ce sont les milieux annexes,

garants de la diversité biologique qui sont menacés de disparaître (non-renouvellement, assèchement,...).

De plus, l'incision participe également à la déstabilisation d'ouvrages tels que les ponts, les enrochements et induisent des coûts de réparation importants.

## Un projet de nouvel aménagement hydroélectrique à St Romain de Jalionas, source d'inquiétude pour le bureau de la CLE

Le projet de barrage sur le secteur de St Romain de Jalionas pourrait générer non seulement une dégradation morphologique et hydrologique du Rhône mais avoir potentiellement un impact sur l'artificialisation des berges du Rhône, l'exhaussement des lignes d'eau en amont du barrage et l'abaissement des lignes d'eau en aval. La rivière d'Ain, ainsi que les Brotteaux de l'Ain et la nappe alluviale seraient ainsi impactés.

De plus, deux projets de substitution de la ressource en eau de la nappe alluviale de l'Ain vers le Rhône ont été réalisés pour répondre aux objectifs du Plan de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE). Le projet de nouvel aménagement hydroélectrique sur le secteur de St Romain de Jalionas ne doit pas remettre en cause cet ouvrage.

## L'avis du bureau de la Commission Locale de l'Eau de la Basse Vallée de l'Ain

Le bureau de la CLE de la Basse Vallée de l'Ain réuni le 21 juin 2019 s'accorde sur les éléments ci-après :

- le projet de prolongation, en durée, de la concession CNR est accueilli plutôt favorablement par le bureau de la CLE mais certains éléments inclus dans le projet vont à l'encontre des enjeux du SAGE de la Basse Vallée de l'Ain : mise en navigabilité et travaux de barrage ;
- le fait qu'il y ait un seul concessionnaire et que ce soit la CNR est également accueilli favorablement par le bureau de la CLE ;
- le bureau de la CLE souhaite recueillir des précisions quant à l'emprise géographique du domaine concédé en largeur ;
- une gouvernance intégrant la CLE de la Basse Vallée de l'Ain mais également de manière plus globale l'ensemble des acteurs de l'eau doit être mise en œuvre ;
- au vu du peu d'éléments fournis dans le dossier de consultation, le bureau de la CLE est inquiet vis-à-vis des incidences du projet de nouvel aménagement hydroélectrique à St Romain de Jalionas sur les milieux aquatiques (rivière, zones humides, nappe) et émet des réserves en l'état du porter à connaissances lors de cette consultation ;
- le bureau de CLE demande à être consulté pour avis sur le projet de nouvel aménagement hydroélectrique sur le secteur de St Romain de Jalionas.



© Rivière d'Ain / SR3A

## CONCLUSION

La rivière d'Ain, les milieux associés que l'on nomme « les Brotteaux » et la confluence Ain-Rhône offrent un patrimoine écologique exceptionnel bénéficiant de plusieurs périmètres de protection (site classé, site Natura 2000, ZNIEFF de type I). Ces milieux naturels vulnérables sont l'expression de la dynamique active de la rivière d'Ain qu'il est indispensable de préserver.

Le bureau de la Commission Locale de l'Eau de la Basse Vallée de l'Ain est globalement favorable au projet de prolongation, en durée, de la concession CNR mais émet des réserves quant à la compatibilité de ce projet avec les enjeux du SAGE de la Basse Vallée de l'Ain (mise en navigabilité, nouvel aménagement hydroélectrique sur le secteur de St Romain de Jalionas). Le projet de barrage constitue une réelle source d'inquiétude pour le bureau de la CLE. C'est pourquoi, ce dernier demande notamment à être consulté pour avis sur ce projet et souhaite de manière plus globale faire partie de la gouvernance afin d'être associé à toutes les étapes du projet.